



## CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'AFDET LIMOUSIN ET L'ACADEMIE DE LIMOGES

Entre d'une part :

L'association française de développement de l'enseignement technique Afdet Limousin,  
domiciliée au bureau du GIP - rectorat de l'académie de Limoges - 87000 Limoges,  
représentée par Monsieur Jean-Marie Javelon, son président,

Et d'autre part :

L'académie de Limoges, représentée par Monsieur Pierre-Yves Duwoye agissant en qualité  
de recteur de l'académie de Limoges, chancelier des Universités, 13 rue François Chénieux  
- 87000 Limoges

## **Article 1 : objet de la convention**

L'association française pour le développement de l'enseignement technique (Afdet), créée en 1902, reconnue d'utilité publique par décret du 22 janvier 1936, liée par convention avec le Ministère de l'Education nationale depuis 2002, a pour objectifs le perfectionnement et le développement des enseignements technologiques et professionnels, l'information pour l'orientation et la formation des élèves, les relations école entreprises, la découverte des métiers en devenir en vue d'une meilleure information et insertion professionnelle des jeunes.

L'ouverture du territoire Nouvelle-Aquitaine va offrir un champ d'intervention plus vaste pour le développement de l'enseignement technologique et la diffusion des actions en relation avec la formation et l'emploi des jeunes de la région Nouvelle-Aquitaine, objectifs prioritaires de l'Afdet Limousin.

Un partenariat signé avec Prisme Limousin, centre régional de ressources sur la formation et l'emploi, et en particulier avec la Cité des métiers de Limoges, un rapprochement avec les autres sections Afdet, vont nous permettre d'intégrer de manière efficiente la « grande région ».

Dans le cadre du rapprochement Ecole-Entreprises, l'Education nationale développe des conventions et des accords de coopération avec le monde économique pour promouvoir l'enseignement technologique et professionnel, pour mieux connaître et analyser les besoins en terme de formation et d'emploi et faire découvrir aux élèves, aux enseignants et futurs enseignants les secteurs d'activité et les métiers de demain, par le biais des CLEE (comité local Ecole-Entreprise) notamment.

L'Education nationale et les régions collaborent depuis longtemps à l'élaboration des cartes de formations à la mise en place d'un service public régional de l'orientation au développement des Campus des métiers et des qualifications.

Cette convention a pour objet de définir le cadre, la nature du partenariat.

## **Article 2 : le cadre de la convention**

Cette convention s'inscrit dans une dynamique partenariale autour des objectifs communs :

- Le développement de l'enseignement technique sous toutes ses composantes : technologiques, professionnelles, sous statut scolaire, en apprentissage, en formation initiale, et continue, en relation avec les besoins et les mutations des entreprises et de l'économie ;
- Le rapprochement entre l'Ecole et le monde économique ;
- L'orientation positive des jeunes ;
- La découverte des compétences et des métiers de demain ;
- Le développement des stages en entreprise pour les élèves de 3<sup>e</sup> ;
- Les stages en entreprise des enseignants, des chefs d'établissement ;
- La formation tout au long de la vie ;
- La formation des futurs enseignants au monde économique ;
- La coopération technologique avec les entreprises ;
- La découverte de l'entrepreneuriat ;
- La lutte contre le décrochage scolaire.

### **Article 3 : la mise en œuvre de la convention**

Les partenaires s'engagent à s'appuyer mutuellement pour la concrétisation de leurs actions organisées en faveur des publics jeunes collégiens et lycéens, décrocheurs, étudiants et jeunes diplômés en recherche d'emploi.

L'Afdet Limousin s'engage à contribuer :

- à la réflexion sur l'harmonisation des dispositifs formation-emploi au sein de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- à la mise en place du parcours d'avenir ;
- à la mise en place d'ingénierie de formation pour les stages en entreprise des chefs d'établissements ;
- à l'accompagnement des actions initiées par Prisme/Cité des métiers du Limousin ;
- à la participation active et au financement des actions, forums, en faveur des élèves dans leur parcours de découverte des métiers et des compétences pour une orientation choisie, au développement de l'esprit d'entreprendre ;
- à la réflexion et l'information sur les nouvelles missions des CET, leur recrutement et à l'animation de leur réseau local...

L'académie s'engage :

- à favoriser la relation des établissements scolaires avec l'Afdet dans un objectif d'actions communes au travers de leur adhésion à l'association ;
- à solliciter l'Afdet dans des participations aux groupes de travail dans le champ de ses compétences ;
- à établir une liste d'établissements susceptibles d'expérimenter la mise en place de « Coach-jeunes » dans le cadre du parcours d'avenir ;
- à publier sur le site académique [www.ac-limoges.fr](http://www.ac-limoges.fr) le texte de cet accord en lien avec le site [www.afdet.org/limousin](http://www.afdet.org/limousin).

### **Article 4 : La mise en œuvre, la durée, la résiliation de la convention**

La mise en œuvre est confiée au président de l'Afdet Limousin et au représentant du rectorat nommé par le recteur.

Les actions engagées font l'objet d'un bilan établi annuellement par les partenaires concernés réunis en groupe de suivi une fois par an à la date anniversaire de la signature de cet accord.

Le bilan permet de capitaliser des résultats et d'identifier les actions prioritaires ultérieures.

La durée de la convention est d'un an à compter de la date de la signature renouvelée par tacite reconduction.

Elle peut être résiliée par l'un ou l'autre des signataires en cas de non respect des articles de la convention.

Elle peut être modifiée par avenant

Fait à Limoges, en 2 exemplaires, le 27 septembre 2016

Le Président de l'Afdet Limousin

Le recteur de l'académie de Limoges  
Chancelier des universités

Jean-Marie Javelon

Pierre-Yves Duwoye